

Formalités d'inscription à l'examen psychométrique d'entrée aux universités - 2017/18

Pour l'inscription et le paiement par Internet, voir notre site www.nite.org.il

Lisez attentivement ces instructions avant de remplir le formulaire d'inscription.

Remarque : Certaines opérations peuvent être effectuées via "l'espace personnel" sur le site du NITE (p.6).

L'inscription à l'examen psychométrique du Centre national d'examens et d'évaluation (NITE - National Institute for Testing & Evaluation) et la demande d'admission dans les établissements d'enseignement supérieur sont deux procédures distinctes. Par conséquent, si vous avez déposé une demande d'admission à l'université, **vous n'êtes pas inscrit** à l'examen ; de même, l'inscription à l'examen psychométrique **n'équivaut pas** à une demande d'admission à l'université. Il n'est pas nécessaire de faire une demande d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur pour passer l'examen. Si vous vous êtes inscrit dans plusieurs établissements, vous ne passerez l'examen qu'une seule fois : les notes seront communiquées à tous les établissements de votre choix. Les résultats de l'examen restent valables pour l'admission aux universités pendant au moins **7 ans**. Pour plus de détails, consultez les brochures d'information des établissements d'enseignement supérieur. Toute personne en possession d'une carte d'identité israélienne ou d'un passeport valide est autorisée à se présenter à l'examen psychométrique.

Sessions d'examen

Assurez-vous auprès des établissements concernés que votre date d'examen permet l'inscription au département de votre choix et pour l'année universitaire désirée.

Assurez-vous aussi que la session choisie ne coïncide pas avec vos épreuves du bac.

Notez : Pour les sessions où l'examen a lieu à deux dates différentes, il ne sera pas toujours possible de choisir le jour qui vous convient.

Sessions	Date limite d'inscription*	Langues	Lieux
15, 17 décembre 2017	1.11.2017	hébreu, arabe	Sud, Jérusalem, Centre, Nord
28-29 mars 2018	12.2.2018	hébreu, russe, arabe, v. comb. hébreu/anglais, français	Eilat, Sud, Jérusalem, Centre, Nord
5 juillet 2018	22.5.2018	hébreu, arabe, russe, v. comb. hébreu/anglais, français, espagnol	Sud, Jérusalem, Centre, Nord, Etzba Hagalil (Haute Galilée)
3-4 septembre 2018	9.7.2018	hébreu, arabe	Eilat, Sud, Jérusalem, Centre, Nord
7, 9 décembre 2018	17.10.2018	hébreu, arabe	Sud, Jérusalem, Centre, Nord

* Pour chaque session, le formulaire d'inscription doit parvenir au NITE jusqu'à la date indiquée. **Si le formulaire parvient après la date limite, l'inscription sera reportée à la session suivante.**

A quelle fréquence peut-on repasser l'examen ?

Il est permis de repasser l'examen un nombre illimité de fois et désormais on peut également se présenter à des sessions consécutives.

Cela dit le NITE ne s'engage pas à délivrer les notes d'un examen avant la clôture des inscriptions pour la session suivante.

En général, les établissements d'enseignement supérieur tiennent compte de la note d'examen la plus élevée parmi les notes soumises. Il est toutefois recommandé de vérifier auprès de chaque établissement quelle est sa politique en la matière.

Où a lieu l'examen ?

Vous pouvez demander à passer l'examen psychométrique dans la ville qui vous convient, même si l'établissement dans lequel vous avez demandé à être admis se trouve ailleurs. **Les premiers inscrits ont le plus de chances de voir leur demande agréée.** S'il n'y a plus de place dans la ville choisie, vous serez transféré dans le lieu le plus proche, en fonction des places disponibles.

Vos notes seront communiquées à tous les établissements que vous avez cochés.

L'examen se déroule en général dans des salles aménagées comme des locaux universitaires. Bien entendu, elles ne sont pas identiques et varient par leur dimension, par le type de sièges, etc. Il n'est pas possible de choisir sa salle d'examen.

Durant l'examen, l'usage des objets suivants est **interdit** : calculatrices (même celles incorporées dans une montre électronique), montres ou chronos émettant un bip sonore, téléphones portables, appareils de communication et instruments électroniques, dictionnaires, livres et tout autre matériel auxiliaire.

Il est interdit de fumer dans les salles d'examen.

Examens à l'étranger

L'examen psychométrique a également lieu à l'étranger (s'il y a un nombre suffisant d'inscrits).

Le formulaire d'inscription pour l'examen à l'étranger et les frais ne sont pas les mêmes qu'en Israël. Pour obtenir le formulaire d'inscription et des précisions supplémentaires, adressez-vous au NITE, **Service des examens à l'étranger**.

Langues de l'examen

Vous pouvez passer l'examen dans une des six langues suivantes : **hébreu, arabe, russe, français, espagnol** et **version combinée hébreu/anglais**. Choisissez la langue que vous maîtrisez le mieux. La version combinée **hébreu/anglais** est destinée aux candidats dont la langue maternelle est l'anglais et également à ceux dont la langue maternelle n'est pas l'hébreu mais qui maîtrisent mieux l'hébreu ou l'anglais que les autres langues proposées. Dans la version combinée, l'examen est présenté à la fois en hébreu et en anglais et certains mots sont traduits dans les langues suivantes : russe, allemand, italien, hongrois, amharique, portugais, néerlandais et espagnol.

Attention:

- **L'examen dans les langues autres que l'hébreu et l'arabe n'a pas lieu à toutes les sessions.** Assurez-vous que l'examen dans la langue de votre choix a bien lieu à la date désirée.
- **L'examen dans les langues autres que l'hébreu se tient uniquement dans certaines villes** : c'est pourquoi, si vous vous êtes inscrit pour l'examen dans une de ces langues, vous devrez peut-être le passer dans une ville différente de celle que vous avez choisie.
- **La langue choisie n'a aucune influence sur les résultats de l'examen.**

Examen de connaissance de l'hébreu ("Yaël")

Les candidats effectuant l'examen dans une langue autre que l'hébreu (y compris ceux qui ont choisi la version combinée hébreu/anglais) pourront passer un examen de connaissance de l'hébreu à l'issue de l'examen psychométrique. La note de cet examen **ne sera pas incluse** dans la note psychométrique et elle sera communiquée séparément.

Certains établissements utilisent cet examen pour déterminer la maîtrise de l'hébreu des candidats et les répartir dans les différents niveaux de cours préparatoires ; dans d'autres, il fait également partie des conditions d'admission. D'autres encore imposent

leur propre examen d'hébreu. À vous de vérifier auprès de l'établissement où vous vous êtes inscrit si vous devez passer l'examen d'hébreu à la suite de l'examen psychométrique.

Les notes de l'examen "Yaël" seront communiquées uniquement aux établissements qui s'en servent (ils sont indiqués par un astérisque sur la liste ci-après p. 4 et p. 5, régulièrement mise à jour sur le site du NITE).

Attention: Un délai de 35 jours minimum est requis entre deux passages de l'examen de connaissance de l'hébreu (entre deux examens "Yaël", entre deux examens "Yaël-net", entre un examen "Yaël" et un examen "Yaël-net" ou vice-versa). Si un candidat se représente à l'examen moins de 35 jours après sa première tentative, cet examen sera invalidé et les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Il devra ensuite attendre 35 jours à partir de la date de l'examen invalidé avant de pouvoir passer à nouveau l'examen de connaissance de l'hébreu.

Demande d'aménagement de l'examen

Le NITE permet aux personnes en situation d'handicap de passer l'examen dans des conditions adaptées à leur invalidité. Cet examen spécial a lieu **uniquement en Israël**.

Parallèlement à chaque session régulière, se tient un examen spécial, soit à la même date soit dans les trois semaines suivant la session régulière. La date exacte sera communiquée au candidat.

Un candidat en situation d'handicap (médical, moteur, mental, trouble de l'attention ou de l'apprentissage) justifiant à son avis un aménagement de l'examen peut obtenir des informations concernant la procédure d'inscription et les certificats requis sur le site internet, **www.nite.org.il**.

Si, en raison d'un handicap moteur (grossesse avancée, surpoids important, personnes en chaise roulante, etc) vous ne pouvez passer l'examen sur un siège de salle universitaire, vous devrez présenter une demande d'aménagement selon la procédure indiquée sur le site (handicap moteur).

Le formulaire d'inscription ainsi que les certificats requis doivent parvenir au NITE **par courrier postal ou y être remis en main propre au plus tard** à la date limite d'inscription. **Après cette date, le candidat ne pourra plus mettre à jour ou rectifier son dossier médical ni faire appel** de la décision du NITE. Le traitement d'une demande peut prendre jusqu'à 25 jours ouvrables ; un candidat présentant sa demande durant le dernier mois d'inscription n'aura sans doute pas la possibilité de compléter son dossier ou de faire appel. Le NITE se réserve le droit d'exiger des informations ou un diagnostic supplémentaires. Vous pourrez suivre le traitement de votre requête via l'espace personnel sur le site du NITE en appuyant sur "הצג מצב פנייה" (état de la demande).

Attention : Les établissements recevant vos notes sont en droit d'obtenir des informations concernant les conditions de passage de l'examen.

Le candidat ayant bénéficié d'un aménagement de l'examen psychométrique et l'ayant passé dans une langue autre que l'hébreu aura droit aux mêmes conditions pour passer un examen "Yaël", sans plus de frais et ce à partir de la session suivante. Après le passage de l'examen psychométrique, les candidats ayant droit recevront une lettre détaillant les modalités d'inscription à l'examen "Yaël" dans des conditions adaptées.

Le formulaire d'inscription

Comment remplir le formulaire

Un formulaire d'inscription est joint à ce dossier. Il doit être dûment rempli :

- Recopiez le n° d'identité tel qu'il figure sur votre carte d'identité israélienne en séparant le chiffre de contrôle ; si vous ne le connaissez pas, laissez vide la case qui lui est destinée. Si le n° de votre carte d'identité israélienne a moins de 8 chiffres, inscrivez des zéros dans les cases restées vides à gauche.
- Si vous n'avez pas de carte d'identité israélienne mais seulement un passeport israélien, n'inscrivez pas le n° du passeport mais recopiez le n° de carte d'identité qui y figure.
- Si vous ne possédez ni carte d'identité ou passeport israélien, ni certificat d'immigrant, inscrivez le n° de votre passeport étranger en le cadrant bien à droite (laissez vide la case destinée au chiffre de contrôle).

Il ne sera pas donné suite à un formulaire d'inscription présenté sans numéro de carte d'identité ou de passeport !

Remarque : Lors de votre inscription à l'université, prenez soin d'utiliser le n° d'identité figurant déjà sur le formulaire d'inscription à l'examen psychométrique.

Paiement à la banque

Signez le formulaire après l'avoir rempli recto verso et payez les frais d'inscription à l'examen à la banque en vous servant du talon de paiement au bas de la page. Détachez le reçu (קבלה לנבחן) et conservez-le. En cas de perte du formulaire d'inscription, ce reçu fera foi. Sur le talon de paiement figure la date limite de validité du tarif de l'inscription. Veillez à effectuer le paiement jusqu'à cette date, sans quoi votre formulaire ne sera pas enregistré.

Attention : il n'y a aucun rapport entre la date limite de paiement et la date limite d'inscription à l'examen.

Assurez-vous que l'employé de la banque appose un cachet aux trois endroits prévus à cet effet sur le formulaire d'inscription. Un formulaire parvenant au NITE sans cachet de la banque ne pourra être enregistré avant confirmation du paiement, ce qui risque de retarder votre inscription à la session demandée.

Expédition du formulaire

Expédiez le formulaire en recommandé dans l'enveloppe jointe en suivant les instructions qui y figurent. **Veillez à ce que le formulaire parvienne au NITE avant la date limite d'inscription** à la session demandée. Attention : **le paiement à la banque n'équivaut pas à une inscription** (la banque ne transmet pas vos coordonnées au NITE). C'est seulement après avoir reçu votre formulaire que le NITE enregistre votre inscription.

N'envoyez pas le formulaire d'inscription par fax.

Convocation à l'examen

Dès réception de votre formulaire d'inscription au Bureau des convocations, une confirmation d'inscription vous sera envoyée par courrier postal ou par courriel.

Assurez-vous que les données figurant sur cette confirmation sont correctes (nom, n° de carte d'identité, date et langue de l'examen). En cas d'erreur, rectifiez immédiatement via votre espace personnel sur le site ou en téléphonant au Bureau des convocations.

Après la clôture des inscriptions, les détails concernant votre convocation à l'examen seront envoyés par courrier postal ou par courriel. Si vous souhaitez modifier le lieu de l'examen qui vous a été assigné, vous pouvez le faire jusqu'à une semaine après réception de la convocation, en fonction des places libres, via votre espace personnel sur le site ou en téléphonant au Bureau des convocations.

Changement de session d'examen

Si vous vous êtes inscrit pour une session donnée et que vous désirez modifier cette date, vous pouvez le faire via votre **espace personnel** ou en vous adressant au Bureau des convocations par téléphone ou par lettre recommandée. Toute demande de modification parvenant au Bureau des convocations **avant la date limite d'inscription pour la session initialement sollicitée** est exempte de frais. Une demande effectuée après la clôture des inscriptions devra être adressée par téléphone au Bureau des convocations et entraînera un supplément d'environ 18 % des frais d'inscription à l'examen en vigueur le jour de la demande. Un candidat n'ayant pu se présenter à l'examen pourra choisir une autre session via l'espace personnel sur le site environ dix jours après l'examen, contre paiement d'un supplément du même ordre.

Annulation de l'inscription

Si vous êtes dans l'obligation **d'annuler** votre inscription à l'examen, adressez-vous au **Bureau des convocations, par courriel:** zimunim@nite.org.il, **fax n° 02-6759538** ou **par lettre recommandée**. Le montant de l'inscription sera remboursé après déduction des frais de traitement conformément aux dispositions de la loi : en règle générale, à l'exception de cas spécifiques prévus par la loi, si votre lettre arrive **avant la date limite d'inscription** à la session demandée, une somme d'environ 15 % du montant

de l'inscription sera retenue. Si la lettre parvient au NITE **après** la date limite, mais **dans les trois mois qui suivent l'examen**, une somme d'environ **30 %** du montant de l'inscription sera retenue.

Inscription après la date limite

Si vous avez raté la date limite d'inscription à l'examen et êtes dans l'impossibilité de repousser votre examen à la session suivante, **essayez** l'inscription "pour retardataires". Elle peut se faire **jusqu'à huit jours ouvrables avant l'examen** : téléphonez au Bureau des convocations pour vérifier la disponibilité de places et les modalités d'inscription. Dans ce cas, le paiement s'élèvera à **150 %** des frais habituels et le candidat ne pourra choisir le lieu de l'examen.

Pour ceux qui souhaitent passer l'examen dans des conditions aménagées, il n'y a pas d'inscription "pour retardataires", en raison de la procédure complexe requise pour cet examen.

Inscription le jour de l'examen

Si vous ne vous êtes pas inscrit du tout et devez néanmoins passer l'examen, vous pourrez **peut-être** vous inscrire le jour même de l'examen. Dans ce cas, téléphonez au Bureau des convocations **dans les six jours ouvrables précédant la date de l'examen** afin de vérifier s'il y a une place disponible et d'obtenir des précisions concernant cette procédure d'inscription. Cette procédure de dernière minute exige un dispositif particulier, ce qui augmente considérablement le coût de l'examen : **250 %** du montant habituel (deux fois et demi le tarif normal).

Lorsque cette procédure est appliquée :

- L'examen a lieu en un seul endroit en Israël.
- Le nombre de places étant limité, les premiers inscrits ont la priorité ; il n'est pas possible de garantir une place pour cet examen.
- Les candidats doivent se présenter deux heures avant le début de l'examen afin de nous permettre d'encaisser le paiement et de répartir les inscrits dans les salles.
- Le paiement s'effectue sur place, en espèces uniquement. Les chèques ne sont pas acceptés.

Retardataires à l'inscription, attention :

En raison du **coût élevé** et de l'**absence de garantie d'une place**, l'inscription "pour retardataires" et l'inscription le jour de l'examen sont vivement déconseillées, sauf en cas de force majeure.

Communication des résultats

Communication des notes aux établissements d'enseignement supérieur

Vos résultats seront communiqués dans les 45 jours aux institutions suivantes : **Université Ben-Gourion du Néguev, Bar-Ilan, Haïfa, Université hébraïque de Jérusalem, Tel-Aviv et Technion.**

Vos notes seront également communiquées, sur demande, aux établissements que vous indiquerez sur

le formulaire d'inscription, au moyen des matricules suivants :

Liste des institutions et de leurs matricules :

- ② Université Ariel, Shomron *
- ③ -----
- ④ Collège universitaire de Tel-Aviv-Jaffa
- ⑤ Collège universitaire Tel-'Haï *
- ⑥ Institut de gestion - filière universitaire
- ⑦ Centre universitaire Lev
- ⑧ Institut universitaire de technologie de Holon
- ⑨ Centre universitaire Ruppin *
- ⑩ Centre interdisciplinaire de Herzliya
- ⑪ Shenkar - Ingénierie. Design. Art.
- ⑫ Collège universitaire Sapir
- ⑬ Collège universitaire Hadassa, Jérusalem
- ⑭ Collège universitaire Emek Yizréel *
- ⑮ Collège universitaire Kinneret
- ⑯ Campus universitaire de Kiryat Ono
- ⑰ Collège universitaire A'hva *
- ⑱ Collège universitaire d'Ashkelon
- ⑲ Tsahal, cadres de réserve universitaires
- ⑳ Azrieli, Collège universitaire d'ingénierie de Jérusalem
- ㉑ Ecole normale d'enseignants 'Hemdat Hadarom
- ㉒ Ecole normale d'enseignants David Yellin
- ㉓ Collège universitaire Herzog
- ㉔ Collège universitaire Beit-Berl
- ㉕ Institut Wingate, collège d'éducation physique *
- ㉖ Ecole normale d'enseignants Guivat Washington
- ㉗ Collège Beit Rivka
- ㉘ Ecole normale d'enseignants Lévisky
- ㉙ Centre d'éducation des Kibboutzim *
- ㉚ ORT Braude, Collège univ. d'ingénierie
- ㉛ Oranim, école normale d'enseignants
- ㉜ Al-Qasemi, école normale d'enseignants
- ㉝ Institut Sakhnin pour la formation des enseignants
- ㉞ Ecole normale arabe d'enseignants, Haïfa *
- ㉟ Ecole normale d'enseignants Gordon, Haïfa
- ㊱ Collège Ohalo de Katzrin *
- ㊲ Ecole normale univ. d'enseignants Talpiot

- ③8 Aféka - Collège universitaire d'ingénierie de Tel-Aviv
- ③9 Ecole normale d'enseignants Kay, Beér Sheva *
- ④0 Orot Israël, Ecole normale d'enseignants
- ④1 Efrata, Ecole normale d'enseignants
- ④2 Collège universitaire de Safed
- ④3 Centre universitaire Shalem
- ④4 Collège universitaire Galilée occidentale
- ④5 MLA, Centre d'études universitaires

* **Etablissement se servant de l'examen "Yaël"**

Si vous désirez communiquer votre note aux classes préparatoires pré-universitaires, indiquez l'établissement qui héberge ces classes.

Le NITE communique les notes de l'examen uniquement aux établissements figurant sur la liste ci-dessus ; ils s'engagent à les utiliser uniquement pour la procédure d'admission dans leurs facultés.

Les établissements d'enseignement supérieur examinent les demandes d'admission sur la base des notes qui leur ont été directement communiquées par le NITE.

Communication des notes au candidat

Les notes seront communiquées aux candidats par courriel ou envoyées par la Poste d'Israël dans les 45 jours après la date d'examen, à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription. Si vous n'avez pas émis d'opposition à la communication par courriel, les notes seront envoyées uniquement par cette voie. Si vous avez refusé de recevoir les notes par courriel, elles seront envoyées à votre domicile uniquement par la Poste d'Israël. Vos notes figureront également sur le **site internet du NITE : www.nite.org.il** à peu près au moment de leur communication aux universités. Vous y aurez accès à l'aide de votre nom, de votre n° d'identité et du n° de référence (figurant sur la confirmation de l'inscription ainsi que sur l'attestation délivrée à la fin de l'examen).

- Pour chaque session, les notes de tous les candidats sont calculées simultanément et il est impossible d'avancer la communication de la note d'un candidat particulier.
- Le NITE ne communique pas les notes par téléphone ou par fax.
- L'envoi par la poste d'une copie supplémentaire des notes, exempté de frais, peut être obtenue jusqu'à 3 mois après la date d'examen.

Demandes de modifications

Si vous désirez, après vous être inscrit, que vos notes soient communiquées à **d'autres** établissements que ceux indiqués sur le formulaire d'inscription, ou si **vous vous opposez** à la communication des notes à une ou plusieurs universités dont le Technion ou à leur envoi par courriel, vous pourrez en faire la

demande via le site du NITE, par un avis au Service des notations à **score@nite.org.il** ou par fax au n° 02-6754765. Le Service confirmera la réception de votre demande.

La communication des notes aux établissements est exempte de frais.

Demande de double correction de la fiche de réponses

La fiche de réponses est décodée par un lecteur optique informatisé. Cette lecture est extrêmement précise. Cependant, le NITE accepte de procéder à une seconde vérification de la fiche de réponses, effectuée manuellement. Lors de cette seconde lecture, le devoir de rédaction n'est pas réexaminé mais on s'assurera que les notes d'évaluation ont été correctement enregistrées.

Cette procédure sera facturée ; s'il s'avère toutefois qu'une erreur a été commise lors de la lecture de la fiche de réponses, vous serez remboursé. Si vous désirez que le NITE procède à une seconde correction de votre fiche de réponses, vous pouvez le faire soit via le site du NITE, soit par un avis au Service des notations à **score@nite.org.il**, soit par fax au n° 02-6754765.

La demande de double correction peut se faire **dans les trois mois suivant la date de l'examen**. La réponse parviendra dans un délai de sept jours ouvrables après réception de la demande et du paiement.

Convocation pour repasser l'examen

Lors des corrections, des vérifications systématiques sont effectuées pour garantir que la note obtenue par le candidat reflète fidèlement ses capacités. Il arrive que le NITE ait des difficultés à noter un examen, par exemple si les résultats sont irréguliers ou incohérents ou en cas de problèmes techniques.

Si un doute apparaît au sujet de la crédibilité de la note d'examen, quel qu'en soit le motif - y compris les motifs mentionnés ci-dessus - le candidat est convoqué pour le repasser dans les locaux du NITE à Jérusalem. Dans un tel cas, la note est suspendue jusqu'à ce que le doute soit levé. Ce n'est qu'après ce second examen que le NITE décidera de la poursuite de la procédure.

En général, la convocation pour repasser l'examen est envoyée par courrier aux candidats concernés dans un délai de six semaines environ après la date de l'examen. Cependant, cette convocation peut aussi avoir lieu à une date ultérieure.

Démarches et observations

- Toute plainte éventuelle concernant le déroulement de l'examen doit être adressée par écrit via le site, par fax ou par courrier postal au **Service des relations publiques, dans la semaine** suivant l'examen.
- Indiquez votre nom, le n° de votre carte d'identité israélienne ou de votre passeport, le type d'examen et la date de l'examen chaque fois que vous vous adressez au NITE.

Important : indiquez votre adresse courriel dans le formulaire d'inscription.

Un "espace personnel" est à votre disposition sur le site du NITE www.nite.org.il

Cet espace permet d'accéder aux données personnelles et d'effectuer les opérations suivantes :

- Mettre vos coordonnées à jour
- Modifier le lieu ou la session de l'examen
- Modifier la liste des établissements auxquels les notes seront communiquées
- Présenter une requête pour une double correction de l'examen
- Accéder aux notes
- Demander une copie supplémentaire du bulletin des notes
- Suivre la demande d'aménagement de l'examen (מצב פנייה, état de la demande)

Pour tout renseignement supplémentaire concernant :



Pour des raisons de commodité, les instructions s'adressent au candidat au masculin.

Le NITE se réserve le droit d'utiliser les réponses des candidats (en éliminant les éléments d'identification) à des fins d'illustration et de recherche.

Le NITE se réserve le droit de modifier les règles et les conditions mentionnées ci-dessus autant qu'il le jugera nécessaire.